



## **COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

##### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE - OFFICE NOTARIAL ANTOINE RODRIGUES  
DEL2023-132**

##### **Rapporteur : Jean-Luc MATTEL**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes ENEDIS

Régularisée entre la société ENEDIS et le maire de la commune des Contamines-Montjoie le 21/12/2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

Commune : Les Contamines Montjoie

Parcelles Section F ns °923/924/927

Moyennant une indemnité de 460 €

- Convention de servitudes ENEDIS

Régularisée entre la société ENEDIS et le maire de la commune des Contamines-Montjoie le 20/06/2023 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

Commune : Les Contamines Montjoie

Parcelles Section F n °1071 et E n°1845

Moyennant une indemnité de 150 €

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- **SIGNER** tout acte contenant convention de servitudes créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique par la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- **FAIRE** toutes déclarations ;

- **PASSER** et **SIGNER** tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le Maire,  
François BARBIER